

RESIDENCE AUTONOMIE LES GRANDS PARENTS



6 RUE DE L'AUBLONNIERE

85110 SAINTE CECILE

Tel: 02 51 40 28 52

lesgrandsparents85@gmail.com

HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT

La Résidence Autonomie a ouvert ses portes en décembre 1994. Elle est gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Chantonnay depuis 2017.



La résidence offre aux 24 résidents : 20 T1 bis de 34 m², 2 T2 de 51 m² et une chambre temporaire. Proche du centre bourg, elle se situe dans un parc arboré.

La proximité des commerces et des services (mairie, coiffeur, pharmacie, écoles...) permet aux résidents de rester indépendants et contribue au maintien du lien social.

L'HEBERGEMENT ET LES LOCAUX

➤ *Des espaces de vie collectifs*



➤ *Des espaces de vie individuels.*

Chaque résident est locataire de son appartement, il le décore et l'aménage avec ses meubles, ses bibelots, ses photos. Il recrée ainsi son cadre de vie. Chaque appartement est équipé d'une kitchenette, d'une salle de bain et d'un placard.



Chacun peut recevoir sa famille et amis chaque fois qu'il le désire. Il est libre d'inviter parents ou amis à partager son repas à son domicile.

LES PRESTATIONS HOTELIERES

✓ La restauration :

En résidence autonomie, vous disposez d'une kitchenette afin de vous permettre de composer votre petit-déjeuner et/ou dîner chez vous. Toutefois, vous avez la possibilité de prendre l'ensemble de vos repas au restaurant de l'établissement.

L'ensemble des repas est confectionné sur place par l'équipe et servi dans une ambiance conviviale. Les repas sont variés et cuisinés avec un maximum de produits frais. Le personnel veille à l'équilibre alimentaire des repas servis.



Les résidents peuvent, s'ils le désirent, participer à leur préparation, en épluchant les légumes par exemple.

Les horaires du restaurant :

- Petit-déjeuner : 8h30-9h15
- Déjeuner : 12h15
- Dîner : 18h45

LES PRESTATIONS

✓ L'entretien des parties communes

L'entretien des sols et des sanitaires des parties communes est assuré par du personnel qualifié de la résidence. Notre personnel n'assure pas le nettoyage et l'entretien de votre logement.

✓ La blanchisserie

Le linge personnel peut être entretenu, soit par vous-même, soit par la résidence, à condition que ce dernier soit étiqueté avec le nom et prénom.

Le linge est lavé, séché et repassé et de façon continue dans la semaine.

✓ La maintenance et la sécurité

L'établissement a reçu un avis favorable de la part des pompiers et de la commission de sécurité pour accueillir les résidents. Il est équipé d'un système de prévention de l'incendie. Un personnel qualifié effectue par ailleurs la maintenance des installations et de l'eau afin de prévenir tous risques sanitaires.

LES ANIMATIONS

La résidence propose diverses animations : atelier chant, gymnastique douce, atelier art et poterie, atelier bibliothèque, rencontres intergénérationnelles, cinéma, sorties, jeux de mémoire, jeux de société, etc. Ces animations sont encadrées par des intervenants extérieurs, par des bénévoles et par les membres du personnel.



LES SERVICES EXTERIEURS

✓ L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Le personnel de la Résidence Autonomie vous accompagne dans les gestes de la vie quotidienne et prend en compte votre perte d'autonomie dans la limite de ses missions et disponibilités. Au-delà, vous pouvez faire appel aux services extérieurs de votre choix : service d'aide à domicile, service de soins infirmiers, etc.

✓ Le service d'aide à domicile

Un service d'aide à domicile a été créé au sein de la structure et est porté par le CIAS du Pays de Chantonnay. Les interventions auprès des résidents sont réalisées par le personnel de la résidence.

La nature des prestations proposées est la suivante : Entretien du logement, réfection de lits, change de draps, aide à la toilette (Haut, Bas, Douche), accompagnement à la marche, aide aux déplacements et transferts, aide aux repas, aide au coucher, change de protection, aide administrative simple et courante.

	Semaine	Dimanche et jours fériés
15 minutes	6,15 €	7,68 €
30 minutes	12,29 €	15,36 €
45 minutes	18,43 €	23,04 €
1 heure	24,58 €	30,73 €

✓ Les soins médicaux et paramédicaux

L'établissement n'étant pas médicalisé, il s'appuie, lorsque vous devez bénéficier de soins, sur les services médicaux externes. Vous avez recours au médecin, professionnels médicaux et paramédicaux de votre choix. La résidence autonomie assure un service d'information, de suivi et de coordination avec ces intervenants et votre famille.

LA VIE PRATIQUE

Les portes de l'établissement sont ouvertes de 7h00 à 21h00. Vous pouvez également avertir de votre venue par le biais de la sonnette située à la droite de la porte d'entrée principale. En cas de fermeture, un membre de l'équipe viendra vous ouvrir.

L'accueil est assuré par la directrice en semaine, de 9h00 à 17h30 et le week-end par le personnel de la résidence.

✓ Les prestations de confort et de bien-être

- Coiffeur à domicile : vous pouvez faire appel au professionnel de votre choix.
- La Pédicure : vous pouvez faire appel au professionnel de votre choix.
- Épicerie Vival : ouverte tous les jours

Ces prestations sont à votre charge.

✓ Le culte

Des offices religieux sont célébrés au sein de l'établissement. Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapprocher de la direction.

LES TARIFS

Hébergement permanent :

T1 BIS :

I - Tarifs présence

LOYER ET CHARGES FIXES	816,83 €/mois
PRESTATIONS OBLIGATOIRES : - Déjeuner - Administratif - Draps plats - Garde de nuit / téléassistance - Nettoyage locaux communs - Temps d'Animation	624,68 € /mois
TOTAL FIXE	1441,51 € / MOIS

OPTIONS	
Blanchisserie (hors draps plats)	42.50 € /mois
Petit-déjeuner	48,00 € /mois
Diner	84,00 € /mois
Téléphonie	14,00 € /mois
TOTAL DES OPTIONS	188,50 € / MOIS

T2/personne :

I - Tarifs présence

LOYER ET CHARGES FIXES	537,42 €/mois
PRESTATIONS OBLIGATOIRES : - Déjeuner - Administratif - Draps plats - Garde de nuit / téléassistance - Nettoyage locaux communs - Temps d'Animation	447,53 € /mois
TOTAL FIXE	984,95 € / MOIS

OPTIONS	
Blanchisserie (hors draps plats)	42,50 € /mois
Petit-déjeuner	48,00 € /mois
Diner	84,00 € /mois
Téléphonie	7,00 € /mois
TOTAL DES OPTIONS	181,50 € / MOIS

T2 pour une personne :

I - Tarifs présence

LOYER ET CHARGES FIXES	1054,04 €/mois
PRESTATIONS OBLIGATOIRES : - Déjeuner - Administratif - Draps plats - Garde de nuit / téléassistance - Nettoyage locaux communs - Temps d'Animation	624,69 € /mois
TOTAL FIXE	1678,73 € / MOIS

OPTIONS	
Blanchisserie (hors draps plats)	42,50 € /mois
Petit-déjeuner	48,00 € /mois
Diner	84,00 € /mois
Téléphonie	14 € /mois
TOTAL DES OPTIONS	188,50 € / MOIS

Chambre temporaire :

I - Tarifs présence

LOYER ET CHARGES FIXES	1126,54 €/mois
PRESTATIONS OBLIGATOIRES : - Déjeuner - Administratif - Draps plats - Garde de nuit / téléassistance - Nettoyage locaux communs - Temps d'Animation	624,69 € /mois
TOTAL FIXE	1751,23 € / MOIS

OPTIONS	
Blanchisserie (hors draps plats)	42,50 € /mois
Petit-déjeuner	48,00 € /mois
Diner	84,00 € /mois
Téléphonie	14 € /mois
TOTAL DES OPTIONS	188,50 € / MOIS

Aides Financières pour le logement

L'APL : Dossier adressé à la CAF ou la MSA et accepté selon les ressources du demandeur. L'organisme verse l'allocation à la Résidence qui déduit celle-ci de la facture du résident.

L'Aide Sociale : Le demandeur doit constituer le dossier dans la commune où il vivait avant son entrée au sein de la structure. S'il y a accord, le Conseil Départemental se substitue à ce dernier pour le paiement de la facture de l'Établissement

